



Chers parents,

Pour solutionner les différents problèmes rencontrés lors de la réservation des repas, nous réorganisons notre travail. De ce fait, de nouvelles consignes sont de mise. Nous vous prions instamment de bien vouloir en prendre connaissance et de les respecter. Quelques aménagements utiles seront également apportés à la feuille de repas scolaires, nous vous demandons d'être particulièrement attentifs aux modifications.

Dès le mois de décembre les menus seront remis plus tôt aux enfants et il sera indispensable de réserver :

- Soit via internet jusqu'au 24 du mois à minuit.
- Soit sur papier qui sera rendu **au plus tard** aux enseignantes le 24 du mois.

Attention : Le fait de payer le repas ne signifie pas automatiquement « réservation ». Il est **INDISPENSABLE** que le service repas connaisse vos choix.

Lorsque le 24 est un jour de congé, nous vous demandons de bien vouloir réserver à la date indiquée sur le feuillet de repas scolaires ou sur internet.

En cas de réservation hors délai, nous sommes au regret de vous annoncer qu'il ne nous sera plus possible de servir un repas à votre enfant durant les trois premiers jours du mois concerné, de plus, les autres repas de la première semaine seront facturés au prix de 3,50 euros.

Il est dorénavant impossible de commander un repas le matin pour le midi du même jour.

Pour rappel : lors des journées pédagogiques, il n'y a pas de repas chaud.

Si vous ne prévoyez aucun repas quel qu'il soit pour votre enfant, nous lui servirons une collation qui vous coûtera 2,90 euros, soit le prix d'un repas.

Sachez, chers parents, que notre seul objectif en vous proposant ces nouvelles directives est d'offrir un meilleur service aux personnes qui sont attentives au respect des consignes proposées pour le bien des enfants.

Soyez assurés, chers parents, de notre entier dévouement.

Par le Collège,

La Secrétaire communale

Le Bourgmestre

M. Del Pero

E. Wart